
| | | |
|------------------------|----------|---|
| CESER | : | 23 septembre 2013 |
| Intervention n° | : | 3 |
| Document | : | L'internationalisation du système productif alimentaire breton |
| Thème | : | |
| Orateur | : | Jean-François LE TALLEC |

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos de l'auto-saisine sur l'internationalisation du système productif alimentaire breton.

Cette auto-saisine part du constat, partagé, que la globalisation des marchés et l'accroissement des échanges européens et internationaux ont participé au développement du système productif alimentaire breton. La première partie de ce rapport s'attache à identifier les différentes facettes de cette internationalisation. Le rapport ne limite pas son analyse au commerce de produits alimentaires bien qu'ils occupent la première place des produits échangés par notre région à l'international. Nous soulignons avec un grand intérêt les enjeux de l'internationalisation évoqués dans la seconde partie du rapport.

Dans un contexte de renchérissement du coût de l'énergie et d'augmentation de la fiscalité sur le transport routier de marchandises, les acteurs économiques souhaitent réaffirmer que la compétitivité des entreprises passe par **l'amélioration permanente de l'offre de services de logistique et de transports.**

En ce sens, le point 2.4 portant sur **les enjeux en termes de transport et de logistique** mérite d'être plus intensément traité. En effet, il est nécessaire de poursuivre les efforts en matière de désenclavement géographique qui s'avère pénalisant pour certains types de produits périssables, via une amélioration de la logistique interne et externe des entreprises. Les entreprises ne peuvent s'engager dans des démarches de mutualisation des flux, de report modal, sans avoir, dans cette perspective, au préalable travaillé sur leur propre performance logistique interne (gestion des commandes, de la production, des stocks...).

Or à ce jour, le niveau de compétence des entreprises sur ce sujet est très variable en Bretagne. Si les grands groupes sont souvent fers de lance en matière de logistique, il est nécessaire d'accompagner nos PME qui ont des besoins quantifiables dans ce domaine.

Dans un contexte de concurrence mondiale, l'optimisation de la logistique dans l'agro-alimentaire breton est incontournable.

Toujours en matière de logistique, il est important que **l'offre de fret ferroviaire** s'adapte à la demande des entreprises et non l'inverse. Les évolutions de la demande correspondent de moins en moins aux fonctionnalités offertes par le fret ferroviaire.

Il est nécessaire de soutenir le transport combiné rail-route qui permet une desserte fine du tissu économique local.

La réflexion sur les plates-formes logistiques en Bretagne mériterait d'être abordée dans le rapport en point 2.4.

Autre point qu'il est important de soulever et que l'étude n'aborde pas, c'est l'empilement législatif et réglementaire en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'accumulation des textes réglementaires produit une incertitude juridique et entrave le développement de projets économiques.

Enfin nous rappelons que l'entreprise a un rôle central à jouer au sein des différentes filières. Les acteurs économiques s'accordent sur le souhait d'une mise en place d'une stratégie régionale inter-filière au sein du système alimentaire.

Je vous remercie de votre attention.